

YH
RCS PARIS : 951 152 123
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 Euro
Siège social : : 25 rue de Ponthieu
75008 Paris

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**
En date du 28/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit mai à 18 heures, l'associé unique de la société **YH** au capital de 1 € se sont réunis au siège social en assemblée extraordinaire, sur la convocation faite conformément aux dispositions des statuts de l'entreprise.

Etaient présents ou représentés :

Monsieur Yohan Honsia

10 actions = 1 €

Total égal au nombre d'actions composant le capital social : 10 actions = 1 €

L'assemblée est présidée par **Monsieur Yohan Honsia** président en exercice.

Il est constaté que les associés présents détiennent ensemble la totalité des actions, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité les décisions tendant à modifier les statuts de la société et transférer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée le texte des résolutions suivantes :

Démission de la gérance
Agrément des cessions de parts
Modification de la dénomination sociale
Adjonction d'activité

Après en avoir délibéré l'assemblée a accepté à l'unanimité le texte de ces décisions.

Ainsi :

1. **Madame AMEUR Kheira, Myriam**, est nommé président pour une durée indéterminée et intervient à la présente assemblée
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE EN L UNANIMITE

2. Agrément des cessions de parts entre monsieur **Monsieur Yohan Honsia** et **Madame AMEUR Kheira, Myriam**
CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE EN L UNANIMITE

AKM

YH

3. Modification de la dénomination sociale : 3I - 2N

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE EN L'UNANIMITE

4. Adjonction d'activité : Négoce, vente, achat, courtage, import-export de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasions et la vente de pièces détachées, accessoires automobiles et tous autres produits et matériels de toutes sortes non réglementés, vente par tous moyens dont internet, les formalités et démarches pour l'immatriculation des véhicules automobiles, la location de courte ou de longue durée de tous véhicules sans chauffeur

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE EN L'UNANIMITE

5. La mise à jour des statuts

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jour même à 20 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président.

Fait à Paris le 28/05/2025

Signature des intervenants